

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS AU TOURISME DE PROXIMITÉ " : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

ANNEXE 1 DETAILS DES CANDIDATURES

1. Aménagement d'un îlot touristique et naturel par la réhabilitation du parc du musée, par la Commune de WISSEMBOURG (67160 - Territoire Nord Alsace)

La culture, les animations, le patrimoine, l'écologie et le tourisme font partie des axes de développement prioritaires de la Ville de WISSEMBOURG, ville transfrontalière qui accueille chaque année plusieurs centaines de milliers de touristes.

La Ville souhaite réhabiliter le parc du musée, de 55 ares, en l'aménageant tel un îlot touristique et naturel, au cœur du centre historique. Les objectifs sont d'élargir les flux touristiques et de développer le tourisme familial et l'écotourisme. Ce projet permettra aussi de valoriser les lieux patrimoniaux remarquables de proximité, de proposer des résidences artistiques et d'améliorer la connectivité du parc avec les voies de circulation environnante.

Se promener dans le parc, c'est observer WISSEMBOURG à travers son histoire, puisqu'il est entouré de nombreux bâtiments historiques. Il est composé d'anciens remparts, de la SCHARMENTURM (tour datant du Moyen Âge) et du bâtiment de l'ancienne sous-préfecture, de 1784. Il offre également une vue sur l'abbatiale, deuxième plus grande église en Alsace après la Cathédrale de STRASBOURG et sur le Palais STANISLAS.

Pour information, il est envisagé plus tard d'installer les locaux de l'Office de Tourisme dans le bâtiment de l'ancienne Sous-Préfecture, avec le musée de la ville « Westercamp ».

Le parc va devenir l'espace central où les touristes pourront se poser et se divertir. Il sera le point de départ de nombreux parcours touristiques de la ville qui existent déjà ou sont en cours de création : petit train, parcours des arbres remarquables, parcours poétique, parcours des images, visite ludique.

Dans ce projet, le parc sera divisé en deux espaces distincts : un espace dédié à l'organisation de manifestations et un espace réservé à la nature. Il est également envisagé de fonctionner par saisons : des saisons festives en été et en hiver, des saisons au calme au printemps et à l'automne.

Ce projet permettra de redonner sa place à la nature et à l'eau dans l'espace public et de faire face aux changements climatiques qui impactent la biodiversité, mais également de sensibiliser les habitants et les touristes aux enjeux de développement durable. Cet îlot de nature abrite déjà plusieurs essences d'arbres (arbres remarquables notamment) et une diversité d'animaux (écureuils, grand-duc, hérissons, insectes...).

La Ville souhaite travailler avec des résidences d'artistes et des paysagistes, qui pourront proposer des ateliers participatifs et l'aménagement de parcours artistiques et naturels. Un partenariat avec le CINE de MUNCHHAUSEN est envisagé.

L'imagerie WENTZEL, collection iconographique, sera au cœur du projet artistique du parc. WISSEMBOURG veut être la cité de l'image de l'Alsace du Nord.

Ce projet comporte plusieurs actions :

- Renforcer le tourisme patrimonial et culturel
- Aménagement de points de vues sur les différents éléments patrimoniaux par la création d'un belvédère, l'aménagement d'ouvertures latérales dans les remparts et par l'agrandissement de venelles existantes, pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes mais également aux véhicules lourds pour les

manifestations. Ces aménagements seront réalisés avec des matériaux écologiques (liant végétal) et de proximité (pierres de la région). Ils sont pensés dans le cadre d'un parcours de valorisation du patrimoine remarquable de proximité (vues sur l'abbatiale, la Schartenturm, les remparts, le bâtiment de la sous-préfecture).

- Mise en place d'expositions, les remparts pouvant être supports ; ceci notamment afin d'aller vers d'autres publics que le public traditionnel du musée.

- Développer le tourisme familial et ludique

- Développement des animations hivernales (les festivités de Noël prendront place dans le parc avec un nouveau parcours féérique) et estivales.

- Création d'un parcours ludique et familial, tout le long des venelles et recoins cachés du parc, par la mise en place d'une dizaine de jeux fabriqués à base de pierres, de bois, de sable, en accès libre, ainsi qu'un sentier pieds nus.

- Création d'un espace « Land'Art » : exposition d'œuvres d'art éphémères en extérieur grâce à l'emploi de matériaux naturels locaux, pour offrir aux visiteurs un parcours artistique naturel qui sera le résultat de résidences d'artistes et d'ateliers participatifs.

- Proposer des installations conviviales et améliorer l'accueil du public

- Création d'une place centrale et de chemins stabilisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes et adaptés aux enjeux environnementaux.

- Installation de bancs, de tables de pique-nique, de chaises longues, d'un arbre à livres et, plus tard, d'une cafétéria estivale pour permettre aux familles de se détendre. Le mobilier sera réalisé avec des essences de bois locaux et avec des matériaux écologiques et durables.

- Installation d'un éclairage extérieur permettant à la fois la valorisation du patrimoine et la sécurité du public la nuit.

- Réhabilitation des toilettes publiques trop vétustes avec la mise en place de toilettes auto-nettoyantes.

- Mise en place d'un service WIFI.

La Ville envisage de s'inscrire dans une dynamique d'urbanisme tactique. Il s'agira dans un premier temps de prévoir des aménagements légers et peu coûteux testés avec les habitants et les visiteurs avant d'investir dans des équipements durables. Ces installations seront réalisées avec l'aide des services techniques et des artistes en résidence.

- Développer le tourisme vert

- Création d'une zone verte dans une partie du parc : tous les végétaux présents seront conservés et complétés par de nouvelles plantations dont des arbres fruitiers et un jardin en permaculture, ainsi qu'une mare refuge grâce à la récupération des eaux de pluie.

- Animation d'ateliers et de chantiers participatifs.

- Mise en place d'une trentaine d'arceaux à vélo à l'entrée du parc pour promouvoir une circulation verte.

- Engagement d'une réflexion portant sur la réduction de la circulation sur les axes à proximité en favorisant l'accès aux vélos et piétons et sur la réduction des places de parking pour les voitures.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 306 484 €, pour un coût global de même montant. Le taux de subvention sollicité auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 33 %.

Travaux concernés :

- Aménagement d'un belvédère, de venelles et d'ouvertures dans les remparts dans le cadre d'un parcours de valorisation du patrimoine.

- Création d'une place centrale et de chemins stabilisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Travaux de réseaux d'eau et électriques, installation d'un éclairage extérieur, mise en place d'un service WIFI en accès libre.

- Mise en place d'une signalétique directionnelle et d'informations touristiques.

- Installation de tables de pique-nique, de bancs, de chaises longues.
- Création d'une zone verte avec de nouvelles plantations, jardin, point d'eau.
- Réhabilitation des toilettes publiques.
- Mise en place d'une trentaine d'arceaux à vélo.
- Création d'un espace « Land'Art » et d'un parcours ludique avec une dizaine de jeux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	80 822 €	26,37 %
DRAC	39 844 €	13 %
Région Grand Est (dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité »)	85 817 €	28 %
Collectivité européenne d'Alsace	100 000 €	32,63 %
TOTAL	306 484 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100 000 € (plafond) à la Commune de WISSEMBOURG, soit 32,63 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre de mieux gérer et répartir les flux touristiques dans la ville et rendre le parc et ses alentours plus attractifs, le parc devenant le point de départ des parcours et visites touristiques. Ces aménagements vont également permettre de développer un tourisme familial et ludique, un tourisme culturel et événementiel, mais aussi un tourisme vert autour d'une sensibilisation aux questions écologiques.

2. Réaménagement d'un gîte touristique communal et de son aire de détente, par la Commune de FROHMUHL (67290 - Territoire Ouest Alsace)

Le projet consiste à réaménager un gîte touristique pour 6 personnes, actuellement en fonctionnement, mais qui a besoin d'être rénové. Il existe depuis une vingtaine d'année et accueille des touristes toute l'année. En 2023, il a comptabilisé 253 nuitées.

Ce gîte est proche d'un environnement naturel, situé au-dessus d'une salle communale, qui peut être louée et à proximité d'une aire de détente. Des balades à pied et en vélo sont possibles au départ du gîte.

Il sera remis au goût du jour et aux normes de sécurité. Il est prévu pour être peu énergivore. Un local pour ranger les vélos sera aménagé.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à un architecte, dont l'objectif est d'intégrer au mieux le bâtiment dans son environnement, en s'inspirant de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Le gîte est labellisé Gîtes de France et sa réservation est assurée via ce canal. Le tarif par nuitée est à partir de 40 €/personne.

Le ménage et la remise des clés sont faites par la Commune.

Les cibles actuelles sont les touristes qui viennent en famille et entre amis, mais également les habitants qui reçoivent leurs proches. L'articulation gîte - salle communale permet de répondre aux attentes des clients qui souhaitent séjourner sur la commune pour des rassemblements familiaux ou des retrouvailles entre amis.

Un diagnostic de l'offre existante a été fait avec l'Office de Tourisme de HANAU LA-PETITE-PIERRE et les Gîtes de France du Bas-Rhin : une quarantaine de gîtes sont présents dans un rayon de 20 km, mais trop peu proposent une offre à la nuitée, pour la clientèle de randonneurs et d'itinérants. Afin de ne pas porter concurrence à une activité privée et pour répondre à cette carence, la Commune s'engage à proposer une offre à la nuitée à l'identique d'un gîte d'étape, permettant d'accueillir des randonneurs et autres touristes itinérants. Le gîte pourra être loué à une personne seule, en laissant accessible juste une chambre à coucher.

La commune souhaite aussi réaménager la salle communale, l'aire de détente située à côté, ainsi que le parking. Les objectifs sont de :

- remettre aux normes la salle et l'aire de détente,
- agrandir le parking trop petit pour les besoins de la salle et du gîte communal (17 places vont être aménagées contre 8 actuelles),
- rendre plus attractif et sécurisé l'extérieur, notamment par la création de cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- créer un espace intergénérationnel au niveau de l'aire, qui comprendra une aire de jeux, une aire de fitness, une aire de pétanque et un espace multisport.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 476 558 € pour un coût global de 1 054 449 €, comprenant en plus les travaux portant sur la salle communale, ainsi que l'espace multisport et la réfection du parking, les travaux relatifs aux infrastructures routières ne sont pas éligibles d'après le règlement de l'AMI (les parkings de taille importante sont exclus).

Le taux de subvention sollicité auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 20,98 %.

Travaux concernés :

- Etudes de travaux pour la partie gîte.
- Travaux du gîte (gros œuvre, charpente, couverture, menuiserie, sols, plâtrerie, isolation, peinture, électricité, sanitaire, chauffage, équipements cuisine).
- Aménagement de l'aire de jeux, l'aire de fitness et l'aire de pétanque.
- Aménagements paysagers.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	138 278 €	29,02 %
FEDER ou FEADER	71 484 €	15 %
DETR	71 484 €	15 %
Région Grand Est (soutien aux meublés)	95 312 €	20 %
Collectivité européenne d'Alsace	100 000 €	20,98 %
TOTAL	476 558 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100 000 € (plafond) à la Commune de FROHMUHL, soit 20,98 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet de proposer une nouvelle offre d'hébergement à la nuitée pour randonneurs et autres touristes itinérants, ce qui manquait sur le territoire.

3. Acquisition d'une montgolfière pour développer une activité de découverte du territoire de l'Alsace Verte, par l'Office de Tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte (67110 - Territoire Nord Alsace)

L'Office de Tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte porte une nouvelle marque de destination pour un territoire touristique récemment constitué, dont le positionnement est celui d'un tourisme durable, respectueux de l'environnement, avec une offre de nature et de bien-être, accueillante et authentique.

L'Alsace Verte est une région majoritairement rurale et forestière, riche d'un patrimoine historique ouvert sur l'Europe et d'un patrimoine naturel remarquable : Paternel Régional des Vosges du Nord, nombreux itinéraires de randonnée, nombreuses activités de pleine nature. Les deux stations thermales alsaciennes se trouvent également sur le territoire.

Cette activité de vol en montgolfière contribue au positionnement de la destination Alsace Verte sur le plan du slow tourisme : prendre le temps de voyager dans les airs, de s'élever pour voir tranquillement et autrement son environnement : les paysages, les villages, la biodiversité, les sites touristiques...

L'Office de Tourisme va confier les vols à l'association Alsace Verte Montgolfière, via un contrat de partenariat. L'association est détentrice de toutes les autorisations. Elle pratique déjà ce type d'activité, mais le ballon actuel est en fin de vie ; de plus, elle n'a pas les moyens d'en acquérir un, elle louait le ballon auparavant.

L'offre n'existe pas ailleurs sur le territoire de l'Alsace Verte. La plus proche se trouve à SAVERNE (40 km), mais il ne s'agit que de vols pour un maximum de deux personnes.

Les vols partiront principalement du secteur SCHOENENBOURG – SOULTZ-SOUS-FORETS (présence d'une gare ferroviaire), situé au cœur de l'Alsace Verte et très proche de l'Allemagne ainsi que de STRASBOURG, permettant ainsi de drainer des flux touristiques de divers horizons.

C'est une activité accessible du printemps à l'automne, à condition que la météo soit favorable. Les vols durent environ 2 heures.

La montgolfière pourra accueillir 6 personnes en plus du pilote. Malheureusement, la nacelle ne permettra pas l'envol de passagers à mobilité réduite.

Les pilotes ont une vraie connaissance du territoire et donneront des informations sur la faune, la flore, la géologie, les sites touristiques, etc. en français ou en allemand, car ils sont bilingues.

Le brûleur sera de nouvelle génération réduisant la consommation de bio-propane, par l'augmentation de son rendement. Les tissus seront aussi de dernière génération augmentant l'étanchéité et diminuant ainsi la consommation de gaz.

Le ballon sera aux couleurs de la destination.

Si le projet est validé, la montgolfière Alsace Verte sera inaugurée à l'occasion du passage de la flamme olympique le 26 juin. Par la suite, elle pourra être également présente à toutes les manifestations importantes du territoire.

Il sera proposé des forfaits d'expérience douce, par l'Office de Tourisme, associant des itinéraires vélo, randonnées et vols en montgolfière.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 57 489 € pour un coût global de même montant. Le taux de subvention sollicité auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 60 %.

Travaux concernés : achat de la montgolfière

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	34 493 €	60 %
Collectivité européenne d'Alsace	22 996 €	40 %
TOTAL	57 489 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 22 996 € à l'Office de Tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte, soit 40 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre de développer une offre touristique dans les airs, qui contribue au slow tourisme, un tourisme en prenant son temps et en découvrant autrement les paysages, la nature, le patrimoine.

4. Amélioration de l'accueil touristique de la Maison de la Nature et du Sensoried, par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, à MUTTERSHOLTZ (67600 - Territoire Centre Alsace)

La Maison de la Nature est une structure d'éducation à l'environnement qui emploie 21 salariés et 33 animateurs occasionnels. Il y a aussi une vingtaine de bénévoles.

Ses dépenses de fonctionnement sont soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace (Direction de l'Environnement), l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la Région Grand Est et des communautés de communes.

C'est la Communauté de communes de SELESTAT qui s'occupe de la gestion du bâti, le matériel et mobilier sont à la charge de l'association.

C'est une association, qui accueille toute l'année du public, jeunes en temps scolaire et loisirs, familles locales et touristes selon les périodes. En 2022, elle a accueilli 5 737 jeunes lors d'animations scolaires, 2 558 jeunes lors d'animations loisirs, 281 participants à des formations, 3 359 personnes lors d'animations grand public. Elle conseille et accompagne aussi les territoires et professionnels (économie circulaire, agriculture, etc...).

La Maison de la Nature est accessible aux personnes souffrantes de déficiences mentales, auditives et motrices.

Entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, elle ouvre le « Sensoried », un sentier pieds nus qui accueille chaque année 20 000 visiteurs et qui est gratuit pour les individuels.

C'est un lieu stratégique pour les activités de plein air. De nombreuses boucles de randonnées, ainsi qu'un embarcadère utilisé pour des activités de tours en barque et en canoë, sont situés à proximité immédiate.

Un espace de bivouac peut être mis à disposition des cyclotouristes et randonneurs, avec accès aux sanitaires.

Une boutique propose la vente de produits locaux : poteries, sculptures en bois, alimentation, boissons, etc...

Afin d'améliorer l'accueil du public, plusieurs équipements sont envisagés :

- l'acquisition de mobilier dans le bureau d'accueil : une nouvelle banque d'accueil, un mange-debout ainsi qu'une tablette numérique à disposition des visiteurs pour les informer sur les offres touristiques du territoire ;
- la mise en place de 16 arceaux vélos, pour compléter l'offre déjà existante ;
- l'acquisition de 10 tables de pique-nique supplémentaires, car l'existant est insuffisant lors de forte affluence ;
- l'acquisition de 6 voiles d'ombrage pour le confort des visiteurs à l'extérieur ;
- la création d'un espace extérieur fermé et sécurisé pour ranger l'intégralité du mobilier en hiver ;

- la mise en place d'une signalétique d'accueil et directionnelle afin d'aiguiller les visiteurs sur le site, multilingue et accessibles à tous les publics : enfants, personnes en situation de handicap, étrangers ;
- l'acquisition d'un éco-compteur, pour comptabiliser la fréquentation du sentier pieds nus ;
- la création de 10 panneaux d'interprétation au niveau du sentier pieds nus, qui informeront les visiteurs sur la biodiversité locale, les paysages et le patrimoine du territoire et donneront des indications sur la découverte des aménagements, agrès et activités le long du sentier ;
- l'acquisition de casiers supplémentaires, au niveau du sentier pied nus, afin de permettre aux visiteurs d'y laisser leurs affaires en sécurité.

Les fournisseurs des équipements seront locaux, ayant une moindre empreinte carbone et proposant des matériaux naturels.

Les visiteurs sont rendus sensibles au tri des déchets et à la consommation d'eau par de l'affichage pédagogique.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 21 269 € pour un coût global de 35 792 €, comprenant en plus du petit matériel assimilé à du fonctionnement courant (chaise de bureau, tiroir-caisse, tonnelle, robinets, bacs à fleurs, etc.), ainsi que des brochures, les outils de communication n'étant pas éligibles.

Le taux de subvention sollicité auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 60 %.

Travaux concernés : voir liste ci-dessus.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	12 761 €	60 %
Collectivité européenne d'Alsace	8 508 €	40 %
TOTAL	21 269 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 8 508 € à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, soit 40 % du montant des dépenses éligibles, car le projet permet d'améliorer l'accueil des visiteurs d'un site d'éducation à l'environnement qui reçoit déjà de nombreux touristes et plusieurs cibles sont prises en compte (cyclotouristes, familles, étrangers).